



Communiqué - À l'attention des résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges

Pour diffusion immédiate

Le Conseil Municipal engagé pour un accès à la piscine intermunicipale de Beupré : un point sur les derniers développements

Saint-Ferréol-les-Neiges, le 12 mars 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite informer les résidents de la municipalité des derniers développements concernant l'accès à la piscine intermunicipale de Beupré, une préoccupation majeure pour l'ensemble de la communauté.

Engagement prioritaire du Conseil

La priorité absolue du Conseil Municipal est de rendre une piscine accessible à ses résidents, considérant cela comme essentiel tant pour la sécurité que pour l'apprentissage, l'entraînement et les loisirs de tous. Malgré de nombreuses négociations et efforts, aucune entente définitive n'a été conclue jusqu'à présent. Cependant, le Conseil exprime son vif désir de voir ce projet se concrétiser dans un futur proche.

Évaluation de possibilités de partenariat

Face au manque d'avancement dans le dossier, l'organisation municipale évalue actuellement la possibilité de partenariats avec d'autres piscines du secteur. Cette initiative vise à garantir un accès continu à une piscine pour les résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges, en dépit des obstacles rencontrés dans le dossier de la piscine intermunicipale de Beupré. Le Conseil est conscient que cette alternative pourrait ne pas combler tous les besoins des nageurs plus expérimentés. Toutefois, il est important de souligner que cette option permettra de répondre de manière significative aux besoins en matière de sécurité et d'apprentissage.

Conditions budgétaires et modalités de l'entente

Il est primordial pour le Conseil que le budget convenu dans une future entente pour la piscine de Beupré soit raisonnable et que les modalités de l'entente ne soient pas contraignantes pour la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, par exemple relativement à la gestion des actifs. La proposition financière du Conseil, comparable à la contribution actuelle de la municipalité à la régie de l'aréna de la Côte-de-Beupré, sera structurée sous la forme d'une quote-part. Concrètement, cela signifie qu'un montant sera demandé aux utilisateurs à chaque visite. Cette approche permettra de garantir un financement équitable et durable pour l'accès.

Détails de la résolution

-
- Il est résolu de contribuer annuellement à hauteur de 78 000 \$ dans le cadre d'une entente à venir pour l'accès à la piscine de Beupré.
- Il est également résolu de mettre en place un projet pilote, en collaboration avec les municipalités participantes, afin d'identifier le nombre de visites effectuées par les citoyens de chacune des municipalités. Par la suite, les modalités financières seront réévaluées dans le dossier.



Vous pouvez consulter les résolutions qui marquent l'évolution du dossier en scannant le code QR ci-joint.